



L'ESSENTIEL du rapport Prendre la mesure de la proximité de la Suisse

Une question régionale

Pour garantir la cohésion, la lisibilité et l'attractivité de la région, l'un des leviers est de s'ouvrir à la coopération et de rechercher toutes les synergies possibles avec les régions limitrophes et la Suisse. Après s'être intéressé aux dynamiques à l'œuvre chez nos voisins et leurs conséquences sur notre région puis aux stratégies de coopérations avec les régions voisines, le CESER a choisi de se questionner sur la prise en compte de la Suisse voisine aux différentes échelles institutionnelles françaises : simple réalité géographique, réalité subie ou articulations réussies au service du développement de la Bourgogne-Franche-Comté ?



Alexandre Moine et François Roche-Bruyn sont les rapporteurs de cette autosaisine. Alexandre Moine est une personnalité qualifiée (4^e collège) et François Roche-Bruyn représente l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (3^e collège).

Dans de précédents travaux, le CESER préconise d'inscrire la coopération dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent, de l'institutionnaliser par le moyen d'une organisation politique et administrative. Le CESER est attentif à l'évolution de la coopération transfrontalière franco-suisse, l'enjeu étant de faire de l'Arc jurassien une entité dynamique, moteur du développement régional.

Particulièrement intéressant en termes de création de richesses dans des domaines comme l'industrie, l'agriculture et le tourisme, cet espace contribue grandement à l'image industrielle de la région et doit être considéré comme partie intégrante et non comme un territoire marginal ou une simple possibilité d'ouverture vers la Suisse. Malgré ces atouts, la zone frontalière de la Bourgogne-Franche-Comté subit cependant largement les effets de la politique et de l'économie suisses.

Le CESER fait des constats récurrents : l'absence de prise en compte de la proximité de la Suisse dans des dossiers soumis à des effets-frontière, la morosité de la coopération transfrontalière malgré la coopération instituée sous l'égide de Arcjurassien.org, les attentes de coordination de la coopération aux échelles infra-régionales et enfin l'absence d'un message explicite sur les attendus d'une coopération transfrontalière intégrée avec la Suisse.

Pour proposer des pistes d'améliorations, il est important de comprendre comment les institutions inscrivent, dans leur pratique, l'indispensable dimension franco-suisse. Le CESER a donc procédé à l'audition de représentants des différentes institutions de Bourgogne-Franche-Comté à l'échelle régionale et infrarégionale, ainsi que des services des Conseils régionaux et des CESER d'Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. Il s'appuie exclusivement sur ces auditions et sur leur analyse croisée pour dégager 6 préconisations qui s'adressent aux acteurs de la coopération franco-suisse pour une réelle prise en compte des effets induits par cette proximité et la réponse aux enjeux de coopération transfrontalière qui en découlent.

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

Rubrique

Les Publications



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

1- Renforcer un projet politique à différentes échelles

- Affirmer la politique de coopération transfrontalière régionale.
- Affirmer les politiques de coopération transfrontalières infrarégionales.

2- Assurer une acculturation transfrontalière

- Apprendre à connaître la Suisse et nos voisins de l'Arc jurassien.
- S'interroger sur ce qui peut intéresser les partenaires suisses.
- Démocratiser l'usage d'outils structurant des données et informations franco-suisses.
- Mettre en place une cartographie spatio-temporelle des schémas français et suisses à toutes les échelles.
- Rendre compte clairement et lisiblement des résultats des projets soutenus par le Programme de coopération territorial France-Suisse.

3- Revisiter la coopération instituée pour porter une vision cohérente vis-à-vis des partenaires suisses

- Structurer la coopération transfrontalière autour de trois échelles : gouvernementale, régionale et infrarégionale.
- Organiser la concertation entre les collectivités (Conseil régional/État, Départements, intercommunalités et PNR).
- Mettre en place les conditions d'un dialogue préparatoire afin que la coopération instituée (Arcjurassien.org) tienne compte des échelons inférieurs dans ses décisions.
- Rendre visible et opératoire la stratégie établie par Arcjurassien.org, validée politiquement par les parties françaises et suisses.
- Instaurer des modes de dialogue opérationnels dans l'organisation de la coopération transfrontalière.

4- Repenser le mode de travail des services du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour affirmer l'ambition politique

- Structurer une administration de mission au sein du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- Positionner l'élu en charge du transfrontalier en position très politique dans la répartition des délégations.
- Créer des antennes régionales en zone frontalière.
- Créer sur l'intranet de la Région un site de partage d'informations relatif au transfrontalier.
- Établir une note générale qui fait la synthèse de toutes les actions menées en relation avec la Confédération helvétique et ses déclinaisons cantonales.
- S'assurer que chacune des politiques de la région ait un volet transfrontalier (et international).

5- Créer les conditions d'une coopération infrarégionale adaptée aux enjeux locaux

- Reconnaître l'échelle des bassins de vie transfrontaliers.
- Soutenir la mise en place d'une déclinaison opérationnelle de la stratégie de Arcjurassien.org dans les aires de coopération.
- Introduire dans la gestion des PNR la dimension de Groupement Local de Coopération Transfrontalière.
- Utiliser les ouvertures transfrontalières prévues dans la loi 3DS afin de "transformer la ligne frontière en un espace transfrontalier Arc jurassien franco-suisse".

6- Mettre en place des dispositifs suprarégionaux efficaces

- Créer une équipe France de la coopération franco-suisse en associant les 3 régions (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes).
- S'appuyer sur le Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura pour asseoir une vision Massif transrégionale.
- Prévoir un Comité de Coopération transfrontalier.
- Se donner les moyens de peser sur l'ordre du jour du dialogue franco-suisse "inter étatique".
- Faire évoluer la Maison de l'Europe en "Maison de l'Europe et de la Suisse".

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions) lors de la séance plénière du 21 juin 2022.

À SUIVRE...

Le Conseil régional a souhaité réagir sur ce rapport. Le texte figure dans le rapport exhaustif.